

La Wallonie picarde s'intéresse aux « clauses sociales »

Le 24 octobre dernier s'est tenu un **séminaire** au Foyer Culturel d'Antoing. Il s'agissait d'un séminaire portant sur « *l'intégration des clauses sociales dans les marchés publics : vers une meilleure qualification en Wallonie picarde* ».

Un séminaire et un riche programme

L'initiative en revient au Comité subrégional de l'emploi et de la formation de Tournai-Ath-Lessines qui a mis sur place cet événement en collaboration avec Saw-B (Fédération des entreprises d'économie sociale).

Ce séminaire a attiré une cinquantaine de participants, véritables techniciens du domaine des marchés publics (communes, CPAS, cellules marchés publics, ...) ou simples curieux volontaires d'en savoir davantage.

Le programme était riche et a bénéficié des interventions de la Confédération Construction Wallonie (CCW) en la présence de Nathalie Bergeret, directrice emploi formation communication, et de l'intercommunale IDETA en la présence de Pierre Vandewattyne, directeur général.



Le séminaire a aussi été l'occasion de présenter le nouveau guide pédagogique. Nous y reviendrons mais auparavant développons le concept lui-même.

Qu'est-ce qu'une clause sociale ?

La clause sociale est une clause d'exécution d'un marché public qui vise à un effort de formation, d'insertion, ou d'intégration de publics éloignés de l'emploi.

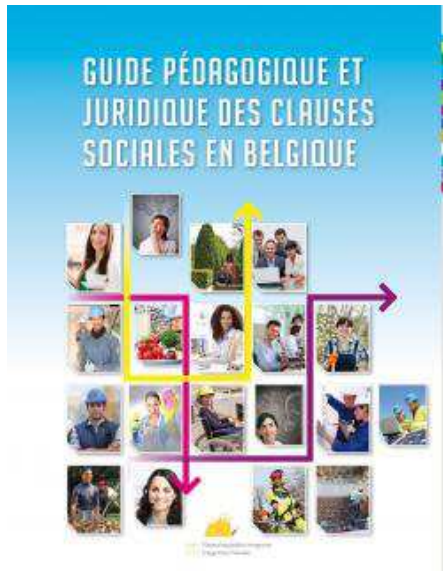
Elle a pour objet de négocier avec l'entreprise, selon des conditions d'exécution et pour la durée du marché, **l'embauche ou la formation** de personnel supplémentaire qui présente la caractéristique d'être difficile à réinsérer. Elle permet aussi de réserver une partie d'un chantier ou d'une prestation à un acteur **de l'économie sociale**.

En période de **crise**, confronté à un haut taux de chômage, il s'avère important de réfléchir à l'utilisation de ce dispositif pour améliorer la qualification des jeunes et des peu qualifiés en Wallonie picarde.

La clause sociale n'est donc ni plus ni moins qu'une porte ouverte à la relocalisation de certains emplois, au soutien du secteur de l'économie sociale et à l'intensification des stages ou de mode d'apprentissage tel que celui de l'alternance.

Un nouveau guide

Ce sujet des « clauses sociales » est traité et promu depuis de nombreuses années (environ 15 ans) mais il semble trouver un nouveau souffle ces derniers mois et notamment depuis le mois de septembre 2013 avec la publication du nouveau « guide pédagogique et juridique des clauses sociales en Belgique » par Saw-B et le SPP Intégration sociale (Service Public Fédéral de Programmation Intégration sociale) de la Secrétaire Maggie De Block.



Ce guide est une véritable mine d'or pour ceux qui veulent aller plus loin dans l'instauration de ces clauses. Il est rassurant sur les bases juridiques mais il offre également un grand nombre d'exemples et de bonnes pratiques.

Si le sujet revient en force en cette année 2013 et qu'il y a tout lieu de croire que les pratiques vont enfin décoller, c'est qu'à la fois la crise et le taux de chômage sont à un taux élevé et que cela nous oblige à repenser les dépenses publiques. Ces clauses peuvent mieux réorienter les dépenses et permettre une augmentation des qualifications et des expériences du territoire. En effet, les clauses sociales vont

permettre de renforcer l'accès aux chantiers gérés par les pouvoirs publics et donc une plus grande proximité avec les entreprises locales.

Un évènement qui portera ses fruits...

Lors de ce séminaire, plusieurs communes et CPAS se sont dit intéressés de poursuivre le travail et de créer des réseaux pour avancer en synergie sur ce sujet complexe.

La Confédération Construction Wallonie s'est également dit très intéressée de soutenir toute nouvelle initiative et promeut tout particulièrement une clause dite « flexible ». Dans ce cas, l'adjudicataire s'engage au cours de l'exécution du marché à soit mettre en place des actions de formation, ou soit permettre l'insertion socioprofessionnelle de demandeurs d'emploi peu qualifiés, d'apprentis, de stagiaires ou d'apprenants.

L'intercommunale IDETA va également relancer les discussions au sein de son conseil d'administration pour envisager un recours plus régulier à certaines de ces pratiques.



Il existe toute une série d'autres types de clauses sociales, dont celle de « réservation de marché » à l'économie sociale. Si vous souhaitez en savoir davantage, rendez-vous sur les sites internet de Saw-B : www.saw-b.be ou du CSEF Tournai Ath Lessines : <http://www.cseftournai-ath-lessines.be>

Vous pouvez contacter Tony Roupin, chargé de mission au CSEF Tournai Ath Lessines au 069/ 88 28 63. Le projet est financé par la Région wallonne et le Fonds Social Européen.